



Perte de point sur un probatoire

Par **tonyenzo_old**, le **24/08/2007** à **15:59**

bonjour suite a une invalidation de mon permis au mois de septembre 2005 j'ai repassé mon code le 12/04/2007.

mon probleme es que j'ai reçu une amende forfaitaire majorée du a un pv datant du mois de fevrier 2005 peut on me retirer les point de cette amende si je la paye ?

Par **Adam Kadamon**, le **25/08/2007** à **13:35**

Bonjour,

La perte des points ne peut avoir lieu que si il y a reconnaissance de l'infraction et donc, de facto, paiement de l'amende.

J'ignore cependant si la procédure d'annulation qui est intervenue entre-temps a un impact quelconque sur le retrait des points. Je vous invite à prendre contact avec la préfecture sur ce point.

Cordialement.